

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 janvier 2007
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 25 janvier 2007, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de m'adresser à vous, en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, au sujet de la séance d'information sur la situation au Moyen-Orient que le Conseil de sécurité a tenue aujourd'hui, 25 janvier.

Comme vous le savez, le Mouvement des pays non alignés avait officiellement demandé à participer à cette séance, demande qui était parfaitement justifiée, étant donné l'importance que revêtait la question à l'examen pour les membres du Mouvement, auquel appartiennent la plupart des États du Moyen-Orient.

La participation des pays membres du Mouvement à la séance aurait permis au Conseil de sécurité d'entendre directement les opinions et propositions d'un nombre important et représentatif d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies sur une question qui, de par ses implications, intéresse tout un chacun.

Le Mouvement des pays non alignés souhaiterait vivement qu'à l'avenir, ce genre de séance soit ouverte à la participation de tous les États Membres afin d'enrichir le débat sur cette question d'une importance capitale non seulement pour le Conseil de sécurité mais aussi pour l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale en général.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, où figure la position du Mouvement des pays non alignés concernant la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(Signé) Rodrigo **Malmierca Díaz**



**Annexe à la lettre datée du 25 janvier 2007,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Position du Mouvement des pays non alignés
concernant la situation au Moyen-Orient,
y compris la question palestinienne**

Le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé à plusieurs reprises sa position sans équivoque concernant la situation au Moyen-Orient. Il note avec une vive préoccupation que la situation sur le terrain continue de se dégrader et que le processus de paix dans la région est dans l'impasse.

Le Mouvement des pays non alignés a notamment exprimé la profonde inquiétude que lui inspirait la situation dans le territoire palestinien occupé ces derniers mois en raison, en particulier, du recours à la force démesuré, systématique et excessif par Israël, qui a fait de nombreux morts et blessés parmi la population civile palestinienne et des dégâts matériels considérables.

Il ne fait aucun doute que la question palestinienne est le nœud du problème au Moyen-Orient. Tant que cette situation ne sera pas réglée, les foyers de tension continueront de proliférer dans la région.

Il ne saurait y avoir de solution juste et durable à la question palestinienne qui ne soit fondée sur le principe de « la terre contre la paix », consistant notamment à créer un État palestinien indépendant dans tout le territoire palestinien occupé depuis 1967, dont Jérusalem-Est serait la capitale, vivant en paix avec Israël et ses autres voisins et dans la sécurité.

Il ne saurait y avoir de solution tant qu'un terme ne sera pas mis à l'occupation israélienne illégale de longue durée de tous les territoires arabes occupés depuis 1967. Israël doit mettre fin immédiatement aux agressions qu'il commet contre la population civile palestinienne et retirer sans délai ses troupes de la bande de Gaza pour les replier sur les positions qu'elles occupaient avant juin 2006.

Israël doit s'acquitter pleinement des obligations et responsabilités qui lui incombent en vertu de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Israël doit mettre un terme à l'occupation et à ses pratiques illégitimes et illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris la construction illégale du mur de séparation qui vise à confisquer et à annexer des terres et des biens palestiniens et à modifier l'équilibre démographique et géographique du territoire palestinien.

Il ne saurait y avoir de solution à la crise du Moyen-Orient fondée sur le recours à la force. La seule solution possible est la voie diplomatique et politique, qu'il faut reprendre immédiatement.

Le Mouvement des pays non alignés appuie le processus de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité et du principe de « la terre contre la paix ».

Il faut relancer d'urgence le processus de paix au Moyen-Orient. Chaque minute perdue se traduit par davantage de morts et de destructions et aggrave les retombées dangereuses d'une crise qui nous touche tous, même ceux d'entre nous qui ne faisons pas partie de la région.

L'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix n'est à l'avantage de personne, pas même du peuple israélien qui subit également les conséquences des politiques que mène son gouvernement.

Au Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu en septembre à La Havane, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé fermement à l'ONU d'organiser une conférence internationale sur le Moyen-Orient afin de débattre d'un plan général juste et durable pour la région, fondé sur les résolutions du Conseil de sécurité, à laquelle participeraient les membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres parties intéressées, y compris les États membres du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés estime qu'il importe de commencer à préparer la tenue de cette conférence dès que possible. Cela permettrait de relancer le processus de paix et d'aborder la situation au Moyen-Orient dans un esprit constructif et dans une optique d'avenir, en engageant des négociations directes entre les parties au conflit, qui viseraient à parvenir à un accord global, juste, durable et pacifique.

Il convient de préparer la conférence avec soin afin qu'elle ne devienne pas une simple formalité destinée à susciter un retentissement médiatique. Elle ne saurait être une réunion d'un ou deux jours où l'on entend des déclarations mais où aucun engagement sérieux n'est pris. La conférence ne doit pas être considérée comme une fin en soi mais comme un élément de la relance du processus de paix au Moyen-Orient et de la recherche de solutions négociées aux différentes composantes de ce processus.

Compte tenu de la gravité de la situation actuelle au Moyen-Orient, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que l'ONU, dont le Conseil de sécurité, a une responsabilité permanente concernant la situation dans la région.

Ce n'est un secret pour personne que les actes d'Israël restent impunis dans une large mesure en raison de la protection que lui offre le Gouvernement des États-Unis au Conseil de sécurité et dans d'autres instances internationales. Les États-Unis ont entravé les travaux du Conseil en opposant leur veto à 31 projets de résolution sur la question palestinienne et en menaçant en d'innombrables occasions d'avoir recours à ce privilège antidémocratique et désuet.

Rien ne justifie l'impasse où se trouve le Conseil de sécurité dans les circonstances actuelles. Il doit agir sans tarder et s'acquitter des responsabilités qui lui incombent de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cet organe ne peut continuer de garder le silence face à la gravité de la situation.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme son attachement indéfectible à une solution juste et pacifique au conflit israélo-palestinien et au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la souveraineté dans un État de Palestine indépendant, créé sur la base des frontières d'avant 1967, dont Jérusalem-Est serait la capitale.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'il appuie le refus que Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne et du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, a opposé à un prétendu État palestinien doté de frontières provisoires. Créer un tel État reviendrait à créer une entité placée sous l'autorité et le contrôle d'Israël en tant que puissance occupante et non un État souverain et indépendant. Le Mouvement rejette toute tentative de modifier les termes du processus de paix et l'application par Israël de mesures et de plans unilatéraux visant à imposer une solution unilatérale illégale. Il souligne qu'il est nécessaire que les parties reprennent des négociations de fond directes en vue de parvenir à un règlement global, juste, durable et pacifique de la question palestinienne, fondé sur les résolutions pertinentes de l'ONU et conforme aux règles et aux principes du droit international qui y sont énoncés.

À ce sujet, le Mouvement condamne les projets qu'a le Gouvernement israélien d'implanter une nouvelle colonie de peuplement illégale dans la vallée du Jourdain et d'agrandir la colonie de peuplement illégale de Maale Adumim à Jérusalem-Est occupée, en violation du droit international, des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de la Feuille de route.

Le Mouvement des pays non alignés continuera d'apporter son soutien et de participer à l'instauration d'une paix juste, totale et durable au Moyen-Orient, fondée sur toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, les termes de la Conférence de Madrid, le principe de « la terre contre la paix », l'Initiative de paix arabe adoptée à la Réunion au sommet de la Ligue des États arabes tenue en mars 2002 à Beyrouth et la Feuille de route.
